

**Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 septembre 2022**  
**20h00**  
**Convoqué le 07/09/2022**

Présents : Mmes BEGUIN, D'AGATA Rachel, DUCRET Maïté, GIRBES Odile, GUIRIMAND Marie, GUENICHE Lucie, LECOMTE Christine, SECCHI Virginie, MM. AROD François, DAUTY Jean-Christophe, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, GONTIER Hervé, JOUFFRAY Stéphane, LAFOREST Jean-Daniel, MORIN Christian, PINTER François, SARTORE Dominique, SOARES Armindo, VIGNON Isabelle.

Absents excusés : M. FERLIN Damien (procuration à Frédéric GENIN), Mme VALLET Mauricette (procuration à Isabelle VIGNON), M DUC MAUGE Michel  
Madame Fabienne BEGUIN a été élue secrétaire.

**Le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de ses délégations :**

**N°7 -2022** : -signature d'un bail professionnel la Société SISA ROYANS VERCORS, représentée par Monsieur Michel DUC MAUGE, médecin, domicilié 130 rue du Piémont, 26190 Saint-Jean-en-Royans, pour une durée de six ans ayant effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour expirer le 31 août 2027 pour des locaux sis dans un ensemble immobilier dénommé « Maison de Santé » au 6 rue de l'Industrie 26190 Saint-Jean-en-Royans.

Le montant du loyer est précisé dans le bail soit 12 198,00€ annuel payé mensuellement soit 1 016,50€ qui entrera en vigueur progressivement à savoir :

- 9 758,40 € (soit 813,20 € mensuel) au 1<sup>er</sup> septembre 2021 jusqu'au 30 septembre 2022
- 10 734,24 € (soit 894,52€ mensuel) au 1<sup>er</sup> octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2023

**N°8- 2022** : -signature d'un un bail professionnel la Société LA LYONNE, représentée par Monsieur Xavier DECHAMBRE, médecin, domicilié 55 CHEMIN DE Chabotte 26300 BOURG DE PEAGE, pour une durée de six ans ayant effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour expirer le 31 août 2027 pour des locaux sis dans un ensemble immobilier dénommé « Maison de Santé » au 6 rue de l'Industrie 26190 Saint-Jean-en-Royans.

Le montant du loyer est précisé dans le bail soit 57 349,56€ annuel payé mensuellement (4 779,13€ mensuel) qui entrera en vigueur progressivement à savoir :

- 45 879,60 € (soit 3 823,30 € mensuel) au 1<sup>er</sup> septembre 2021 jusqu'au 30 septembre 2022
- 50 467,56 € (soit 4 205,63 € mensuel) au 1<sup>er</sup> octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2023

**N°9-2022** : signature d'un bail professionnel l'association CENTRE DE SOINS ASSOCIATIF DU ROYANS représentée par Madame Myriam DERBIER, domicilié 6 lotissement le Hameau de Thuire 26190 SAINT JEAN EN ROYANS, pour une durée de six ans ayant effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour expirer le 31 août 2027 pour des locaux sis dans un ensemble immobilier dénommé « Maison de Santé » au 6 rue de l'Industrie 26190 Saint-Jean-en-Royans.

Le montant du loyer est précisé dans le bail soit 11 164,32€ annuel payé mensuellement (930,36 € mensuel) avec une franchise de loyer du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2021 en sorte que le 1<sup>er</sup> loyer sera exigible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à exception des charges exigibles au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**1-Installation Monsieur François AROD :**

Le Maire procède à l'installation de Monsieur François AROD en tant que conseiller municipal suite à la démission de Madame Evelyne TEZIER.

**2- Approbation compte rendu du 4 juillet 2022 :**

Madame GUIRIMAND regrette que ses questions et les réponses apportées concernant la révision du PLU n'aient pas été retranscrites en totalité dans le procès-verbal et notamment ses remarques sur le passage en de la zone N à la zone NL sur la parcelle appartenant à la SCI « Les Sheds » et sur l'OAP prévue sur le terrain au sud de Saint-Jean (à côté de la piscine) appartenant à la CCRV.

**Le compte rendu est adopté avec 3 abstentions (Mme GUIRIMAND, MM DAUTY et PINTER)**

### **3- Requalification Place Maurice FAURE, demandes de subventions :**

Le Maire rappelle que des travaux de mise en séparatif ont été réalisés sur la place Maurice FAURE au sud du bourg.

Une réflexion a été menée concernant la requalification de cette place afin de lui redonner son identité de place publique.

La municipalité a souhaité, pour une réappropriation complète par la population (locale et estivale) de cet espace, conjuguer culture et patrimoine en aménageant :

- une pergola avec fresque représentant les halles d'origine
- une sculpture et fontaine, « Le tourneur » œuvre unique représentant une des activités passées principales de la commune : la tournerie sur bois

Le coût révisé du projet s'élève à 117 410 € HT

Le Maire présente le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel du projet : **117 410 € HT**

Département : 30%	35 223 €
Région : 40%	46 964 €
DETR/DSIL : 10%	11 741 €
Fonds propres :	<u>23 482 €</u>

Total : **117 410 €**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour le plan de financement et pour solliciter les subventions correspondantes.**

Il est rappelé que le projet a été évoqué avec les habitants de la Place lors de la présentation de l'aménagement et également pendant les travaux.

Il est précisé que la fontaine fonctionnera en circuit fermé.

### **4- Complément délibération RIFSEEP (grade technicien)**

Le Maire rappelle que par délibération n°081 en date du 12 décembre 2016 le conseil municipal a délibéré pour la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP.

A cette date, le RIFSEEP n'était pas applicable à toutes les catégories d'agents notamment celui du grade de technicien (catégorie B) les décrets ne le prévoyant pas.

Le décret du 5 novembre 2021 portant application au corps des techniciens supérieurs du développement durable est transposable au corps des techniciens territoriaux. Il convient donc d'intégrer le cadre d'emploi des Techniciens au nouveau régime indemnitaire en complétant la délibération 2016/081 conformément aux textes en vigueur.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique du centre de gestion de la Drôme saisi le 23 août 2022, le Maire propose au conseil municipal de compléter la délibération n°2016/081 comme suit afin d'inclure le cadre d'emploi des Techniciens

- **IFSE** :

<b>Technicien</b>			
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Critères</b>	<b>Montants annuels</b>
			<b>Maxi</b>
Groupe 1	Direction services techniques	Responsabilité d'encadrement direct Niveau d'encadrement dans la hiérarchie Responsabilité de coordination Ampleur champ d'action	19 660 €

- **CIA :**

<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Groupe</b>	<b>Montant annuels maxi</b>
Technicien	B	G1	2 680

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour compléter la délibération n°2016-081 en intégrant le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine selon les tableaux ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.**

#### **5- Décisions modificatives :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité de la décision modificative n°1 du budget commune :**

	Article	Montant
<b>Investissement Dépenses</b>		
Immobilisation en cours – Technique	041-2315	+ 7 200€
Immobilisation en cours – Construction	23-2313	+ 3 400 000€
<b>Investissement recettes</b>		
Immobilisation en cours – Avance	041-238	+ 7 200€
Immobilisation en cours – Avance	23-238	+ 3 400 000€

**Accord du conseil municipal à l'unanimité de la décision modificative n°1 du budget assainissement :**

	Article	Montant
<b>Investissement Dépenses</b>		
Installation, matériel, et outillage	2315	+50 000€
Autres	2158	- 50 000€
<b>Fonctionnement Dépenses</b>		
Fournitures d'entretien	6063	+3 000€
Dépenses imprévues	022	- 3 000€

#### **6- Information projet habitat inclusif :**

Madame BEGUIN présente le projet : dans le cadre de la suite de l'aménagement de la « friche Cluze » et dans le prolongement de la construction de la maison de santé , la commune a répondu à un appel à manifestation d'intérêt Départementale et National : la réalisation d'un bâtiment « habitat inclusif »

comportant 14 logements T2 et T3 adaptés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Une subvention de 5 000 € par an sera accordée à la commune par logement attribué, en résidence principale, à des locataires âgés de 65 ans et plus et autonomes (sans conditions de ressources) et aux locataires en situation de handicap autonomes.

Il a été estimé que de 8 logements sur 14 pourraient répondre aux critères soit une aide de 40 000€/an (jusqu'en 2029) qui peut servir à financer une pièce commune, des jardins partagés et une mission de coordonnateur pour l'utilisation des espaces partagés.

Il est bien précisé que ce dispositif s'adresse à des locataires autonomes, volontaires pour adhérer au principe avec engagement par une charte.

Le choix des locataires se fera en commission par Drôme Aménagement Habitat (DAH) partenaire du projet.

La commune travaillera également en collaboration avec le centre social « La Paz » pour la partie espaces partagés et coordonnateur.

La réponse du Département sur la candidature de la commune sera connue le 17 septembre, suivra celle de l'Etat.

#### **7- Parcelle AL 846 (ex skate parc) : rappel de la proposition de la commission, décision du conseil municipal et programmation de la prochaine réunion de la commission. :**

Monsieur le Christian MORIN, Maire quitte la salle pour ce point.

Monsieur GENIN précise qu'aucune décision ne sera prise ce jour : il rappelle les enjeux à l'échelon du territoire du projet « MECALIXIR » et l'importance d'en desservir les accès (piétons et parking) conjointement avec ceux de « L'Abre à Fil » et des étangs.

Concernant la vente du talus à la SCI « Les Sheds » les domaines ont été saisis : en attente du retour.

La réunion de la commission pour définir les modalités de mise à disposition de l'espace ex skate parc (convention, bail emphytéotique, ...) est fixée au mercredi 28 septembre à 18h30 en mairie.

Monsieur PINTER interroge sur le nombre de places de parking prévues : 38. Il demande pourquoi toutes ces questions concernant les places de parking, la modification de la zone du PLU, l'achat de terrain n'ont pas été anticipées et posées avant le dépôt du permis de construire. Monsieur GENIN n'a pas de réponse à apporter.

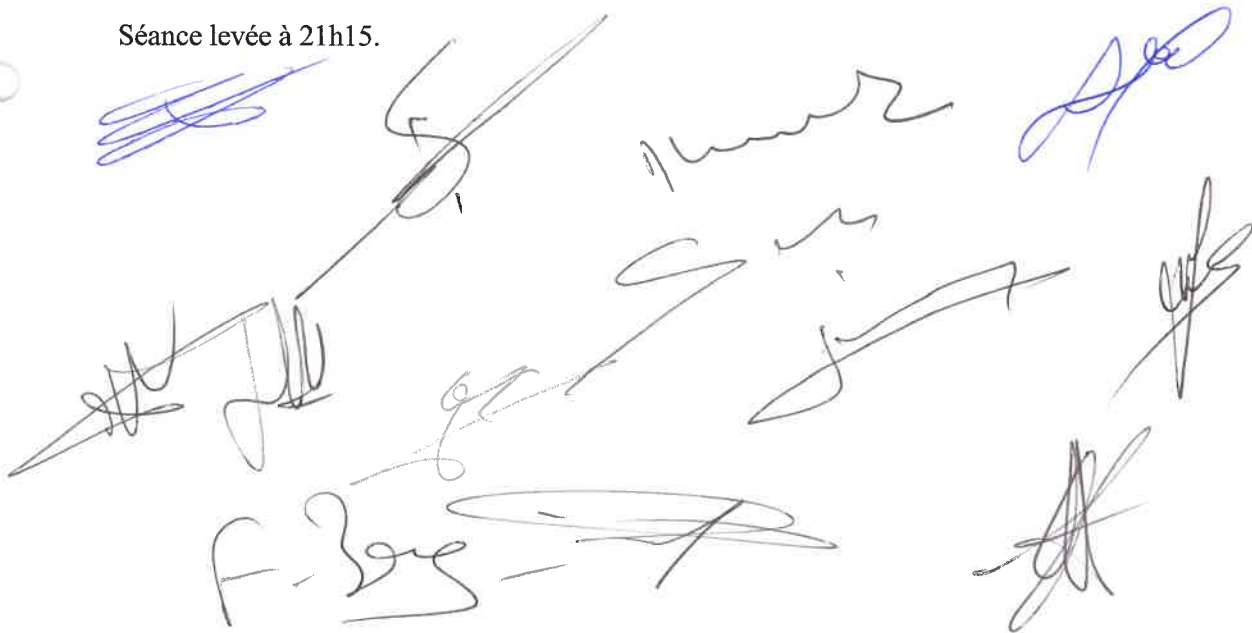
Monsieur DAUTY demande le chiffrage et le financeur des équipements pour l'accès : le terrain faisant partie du domaine privé de la commune ; les travaux seront à sa charge.

#### **8- Questions diverses :**

- Madame SECCHI demande qui doit prendre en charge les plaques des nouveaux praticiens de la Maison de Santé : voir avec le SCM « La Lyonne » en charge de ces questions.
- Monsieur DAUTY demande comment s'est passée la gestion de l'eau cet été : les Services techniques sont intervenus au quotidien pour mailler les différents réservoirs afin que la distribution se fasse normalement pour les usagers, il salue le travail effectué. Il n'y a pas de risque de pénurie pour la commune, mais il convient d'envisager des travaux pour faciliter les maillages. Il précise que les fontaines ont été fermées et que les prélèvements des riverains dans les canaux ont été interdits.
- Monsieur Armindo SOARES ne pouvant plus assurer pour raisons personnelles ses délégations auprès d'ACTIV ROYANS et du collège, Madame BEGUIN propose Madame Maité DUCRET pour le remplacer. Il n'y a pas d'opposition, cela sera acté lors du prochain conseil municipal.

- Madame GUIRIMAND interroge sur la date du prochain bulletin municipal. Cela n'a pas pu être fait dans l'été par manque de temps, mais les informations circulent par le biais du site internet, Bouge ta ville, le Dauphiné libéré et Politeia (la commune compte 830 abonnés : record en France). Pour les nouveaux arrivant un livret d'accueil est en cours de rédaction.
- Monsieur PINTER demande des nouvelles de l'étude sur le réseau chaleur : le rendu de la phase II a été demandé à l'agence Tilia/ADEME
- Les travaux de l'aménagement de l'avenue des Pionniers du Vercors vont commencer : une réunion de présentation à l'attention des riverains est prévue le 20 septembre prochain.
- Le Hublot espace de coworking invite les élus le 19 octobre à 9h00 pour partager un café et présenter leur espace.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il va demander la fermeture administrative du chapiteau recevant du public à la Ferme des Roussets : aucune autorisation n'a été demandée avant installation et ouverture pour un ERP recevant du public et notamment des scolaires (DP, SDIS, absence de contrôle technique).

Séance levée à 21h15.



The page contains several handwritten signatures and scribbles. At the top left, there is a blue scribble. Below it, a large black scribble is followed by a signature in black ink. To the right, there is a signature in blue ink. In the center, there is a signature in black ink. Below that, there is a signature in black ink. At the bottom left, there is a signature in black ink. At the bottom right, there is a signature in black ink. There are also several other smaller signatures and scribbles scattered across the page.

